

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaients Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaients absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°1

(7.10 Divers)

OBJET : COLLECTE : Appel à projet collecte lancé par CITEO – autorisation de dépôt de candidature

Madame Isabelle DUSSOUS, Vice-présidente en charge des nouvelles filières et filières REP, expose :

Comme chaque année, l'éco-organisme CITEO lance différents appels à candidature pour le financement d'aide au changement vers une réduction des coûts de collecte des emballages ou une augmentation des performances de tri des emballages et papiers.

L'appel à projet CITEO prévoit des financements pour le passage en BAV de la collecte des Emballages.

Le SMICTOM Sud Est se trouve concerné par un levier : le développement de nouvelles collectes de proximité (BAV) auprès des foyers du territoire.

Si la candidature du syndicat est retenue, CITEO subventionne une partie des investissements engagés par la collectivité pour la mise en place de cette optimisation.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE DEPOT DE LA CANDIDATURE DU SMICTOM SUD EST 35.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De candidater à l'appel à projet CITEO,**
- **De charger le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 43
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN
smictom sud est

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2

(1.1 Marché publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de fourniture des bornes enterrées – avenant à intervenir avec la société SULO

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°5 DU COMITE SYNDICAL DU 05.07.2023

Le Président expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical du 23 juin 2020 décidant d'attribuer le marché pour la fourniture de bornes d'apports volontaires semi-enterrées et de systèmes d'accès à la Société SULO (lot 2- colonnes enterrées) ;

Vu le marché signé avec la Société SULO pour un montant estimé à 1 242 886 € H.T pour environ 250 unités sur 4 ans ;

Vu l'augmentation de l'acier, de l'énergie et du carburant dans le contexte mondial particulier, la société SULO a sollicité la collectivité pour un avenant car contrainte de répercuter cette fluctuation sur les prix du marché, malgré une formule de révision existante mais non suffisante.

Cette augmentation a été notamment effective sur une commande réalisée en octobre 2022.

Depuis, la société SULO propose un nouveau modèle de BAV qui permet à un retour aux prix initiaux du marché.

Au vu de la situation, les parties se sont mises d'accord sur un avenant intégrant ces changements.

L'avenant représente une plus-value de 9 790.06€ HT, soit un impact des avenants représentant 0,78% du montant du marché ;

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SULO.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la Société SULO dans le cadre du marché de fourniture des bornes enterrées-Lot 2, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 43
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom 69

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°3 (1.1 Marché Publics)

OBJET : PREVENTION – TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Marché de fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost - Attribution

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets, expose :

Dans le cadre de son plan local de prévention des déchets et du schéma directeur de gestion des biodéchets, le SMICTOM souhaite poursuivre la distribution de composteurs sur son territoire. Le but étant de proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux habitants de l'habitat pavillonnaire. L'objectif est de réduire la quantité de déchets fermentescibles présentés à la collecte et à la déchetterie (tonte de pelouse et taille des haies) et de répondre aux obligations réglementaires instaurées par la loi AGEC.

Vu le terme du marché actuel, une consultation a été lancée selon la procédure ouverte pour la fourniture de composteurs, de bacs structurants, de bio-seaux et outils dans le cadre d'un marché à bon de commande.

PROCEDURE DE MARCHÉ : Accord cadre à bon de commandes mono attributaire passé selon la procédure ouverte

- Date d'envoi de l'avis : 18 juillet 2023
- Date de remise des offres : 11 septembre 2023 à 12h.
- Montant estimé du marché : 367 500€ H.T
- Durée du marché : 2 ans à compter de la notification
- Allotissement : Le marché est constitué de trois lots :
 - Lot n°1 : Fourniture de composteurs et de bio-seaux à destination de l'habitat pavillonnaire
 - Lot n°2 : Fourniture de composteurs et bacs pour stocker la matière structurante à destination de l'habitat collectif
 - Lot n°3 : Fourniture de brasseurs pour compost
- Le marché ne prévoit pas d'options ni de variantes.
- Analyse des offres :
Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
Qualité des fournitures	50
Délais et modalités de livraison et conditionnement	10
Valeur technique au regard des éléments détaillés dans le mémoire	40

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 Septembre 2023 à 17h30 afin de se prononcer sur le choix des candidats.

Trois offres ont été réceptionnées :
EMERAUDE ID (lot 1 et 2), SOLUBIO (lot 1 et 3), APF ESAT de l'ODET (lot 3).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19 Septembre 2023, a déclaré l'ensemble des candidatures et des offres des candidats recevables à l'exception de l'offre de SOLUBIO.

Lot n°1 : Fourniture de composteurs et de bio-seaux à destination de l'habitat pavillonnaire

NOTATION	EMERAUDE ID
VALEUR TECHNIQUE (50)	49.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00
DELAI (10)	6.00
NOTE GLOBALE (100)	95.00

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société EMERAUDE ID pour le lot 1, offre techniquement et financièrement adaptée.

Lot n°2 : Fourniture de composteurs et bacs pour stocker la matière structurante à destination de l'habitat collectif

NOTATION	EMERAUDE ID
VALEUR TECHNIQUE (50)	49.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00
DELAI (10)	6.00
NOTE GLOBALE (100)	95.00

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société EMERAUDE ID pour le lot 2, offre techniquement et financièrement adaptée.

Lot n°3 : Fourniture de brasseurs pour compost

NOTATION	APF ESAT DE L'ODET
VALEUR TECHNIQUE (50)	46.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00
DELAI (10)	10.00
NOTE GLOBALE (100)	96.00

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société APF/ESAT de l'Odet pour le lot 3, offre techniquement et financièrement adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DES CANDIDATS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - **EMERAUDE ID pour le lot 1- Fourniture de composteurs et de bio-seaux à destination de l'habitat pavillonnaire, pour un montant estimé à 302 185.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **EMERAUDE ID pour le lot 2- Fourniture de composteurs et bacs pour stocker la matière structurante à destination de l'habitat collectif, pour un montant estimé à 20 688.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **APF ESAT DE L'ODET pour le lot 3- Fourniture de brasseurs pour le compost, pour un montant estimé à 28 800 H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°4 (1.4 Autres types de contrats)

OBJET : PREVENTION – TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Convention pour l'accompagnement des salles et équipements sportifs

M. Allain TESSIER, Vice-président en charge du TER, expose :

Le syndicat a validé en décembre 2020 le lancement de son programme « Territoire économe en ressources ». (Délibération n°5 du 8 décembre 2020).

L'accompagnement des salles de sports vers une meilleure gestion des ressources fait partie des 16 actions validées au sein du programme « Territoire Économe en Ressources ». Les salles et équipements sportifs font partie de notre quotidien. Pourtant dans ces lieux, la prévention et le tri des déchets sont rarement mis en avant.

Aussi, cette action complète d'économie circulaire va de la sensibilisation, à la prévention et au tri des déchets, jusqu'à la mise en place de « points tri » visibles et identifiés accompagnés d'une forte communication.

Un projet pilote a été mené sur le complexe VITALIA à Noyal Sur Vilaine. Les éléments de communication et l'accompagnement qui y ont été développés, peuvent alors être proposés aux autres équipements du territoire intéressés par la démarche.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE AU SEIN DES SALLES DE SPORT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'instaurer entre le SMICTOM Sud Est 35 et les structures du territoire une convention définissant les conditions du partenariat,**
- **D'autoriser le Président, à prendre toutes mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, à signer la convention de partenariat avec les structures du territoire dans la cadre de l'accompagnement des salles et des équipements sportifs ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°5 (7.1 Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Redevance d'équilibre versée à S3T'EC – avenant à intervenir à la convention

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement pour les années 2022-2026. (Délibération n°7 du Comité syndical en date du 8/03/2023)

Au 1^{er} janvier 2023, S3T'EC reprend la commercialisation des matières recyclables, jusqu'à présent assurée par les SMICTOM.

L'objet de l'avenant est de définir les modalités de reversement des recettes aux adhérents.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR A LA CONVENTION DE REDEVANCE D EQUILIBRE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, à signer l'avenant à intervenir à la convention de redevance d'équilibre mise en place pour la période 2022-2026, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°6

(4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : modification au tableau des effectifs

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la délibération n°11 en date du 7 Juillet 2021 fixant le taux de ratios promus-promouvables de la collectivité,

Vu les lignes directrices de gestion fixées par arrêté du Président en date du 5 Juillet 2021,

Vu les crédits inscrits au budget 2023,

Pour permettre la promotion des agents, il vous est proposé la création des postes suivants :

Service-Fonction	Création d'un poste	Durée hebdomadaire	A compter du	En contrepartie, il sera proposé au prochain CT la suppression des postes	Motif
Déchèterie- Agent d'accueil St Aubin du pavil	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35	01/09/2023	Adjoint technique	Avancement de grade
Déchèterie- Agent d'accueil St Aubin du pavil	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35	01/09/2023	Adjoint technique	Avancement de grade
Déchèterie- Agent d'accueil Vitré	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35	01/09/2023	Adjoint technique	Avancement de grade
Déchèterie- Agent d'accueil Val d'izé et Vitré	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35	01/09/2023	Adjoint technique	Avancement de grade
Déchèterie- Coordonnateur déchèterie	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35	01/09/2023	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter les modifications à porter au tableau des effectifs telles que présentées,**
- **De charger le Président ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN


Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 035-253500953-20230919-CS06_SEPT2023-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°7 (4.2 Personnel contractuel)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet B

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget 2023 adopté par délibération n°8 du Comité Syndical du 1^{er} Mars 2023 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018 modifiée par délibération n°6 du Comité syndical en date du 5 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 validant le scénario de déploiement pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMICTOM ;

Considérant la validation de la candidature du SMICTOM Sud Est 35 par la Préfecture d'Ille et vilaine, et le financement accordé au titre du Fonds verts pour le poste ;

Il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B à compter du 1^{er} janvier 2024 afin de mener à bien le projet suivant :

Pilotage des actions du programme Tri des biodéchets

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : 31 décembre 2026.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé de mission Bio déchet-Maître composteur à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B, grade de Technicien principal de deuxième classe.

L'agent devra justifier d'un diplôme de technicien et d'une expérience professionnelle d'un an minimum dans le secteur de la gestion des déchets.

La rémunération sera déterminée par référence au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe et dans le respect d'un indice plafond correspond au dernier échelon du grade. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De créer un poste non permanent à compter du 1^{er} Janvier 2024,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder :**
 - o **Au recrutement sur le grade de Technicien principal de deuxième classe,**
 - o **A la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - o **Au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération N°21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté,...).**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN



Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 035-253500953-20230919-CS07_SEPT2023-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°8 (4.2 Personnel contractuel)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet C

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget 2023 adopté par délibération n°8 du Comité Syndical du 1^{er} Mars 2023 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018 modifiée par délibération n°6 du Comité syndical en date du 5 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 validant le scénario de déploiement pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMICTOM ;

Considérant la validation de la candidature du SMICTOM Sud Est 35 par la Préfecture d'Ille et vilaine, et le financement accordé au titre du Fonds verts pour le poste ;

Il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C à compter du 1^{er} octobre 2023 afin de mener à bien le projet suivant :

Animation des actions du programme Bio déchets

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : 30 septembre 2026.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions d'Animateur Bio déchets-Guide composteur à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C, grade d'adjoint administratif.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat et d'une expérience professionnelle de six mois minimums dans le secteur de l'animation, e/ou de la prévention des déchets.

La rémunération sera déterminée par référence au grade d'Adjoint administratif et dans le respect d'un indice plafond correspond au dernier échelon du grade. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

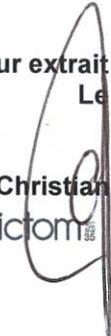
LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De créer un poste non permanent à compter du 1^{er} Octobre 2023,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder :**
 - o **Au recrutement sur le grade d'adjoint administratif,**
 - o **A la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - o **Au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération N°21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté,...).**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



 **Christian STEPHAN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 035-253500953-20230919-CS08_SEPT2023-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°9 (4.2 Personnel contractuel)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Poste permanent de Direction – Avenant à intervenir au contrat à durée déterminée

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents employés à durée déterminée auprès du même employeur en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue ;

Vu la délibération N°7 en date du 7 Juillet 2021 portant modification du poste permanent de direction afin d'autoriser le recours au contractuel et fixant la rémunération par référence à l'échelon 2 du grade d'Ingénieur territorial ;

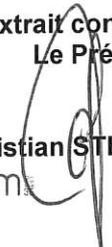
Considérant que l'évolution des fonctions justifie la revalorisation de la rémunération de l'agent à l'échelon 4 du grade d'Ingénieur territorial ;

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'AVENANT A INTERVENIR AU CONTRAT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant à intervenir au contrat à durée déterminée telle que présenté,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération, et à signer tous documents s'y rapportant. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2023.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROQUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°10

(5.6 Exercice des mandats locaux)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mandat spécial pour la participation à Pollutech (salon de l'environnement et de l'énergie) organisé à Lyon du 10 au 13 octobre 2023

Le Président expose :

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État, modifié par le décret n°2019-139 du 26 février 2019 ;

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la collectivité, par un ou plusieurs membres du comité syndical et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Participeront au salon Pollutech organisé à Lyon : M. Christian STEPHAN, Président, M. Patrick ROBERT, Vice-président en charge du suivi et de l'organisation des collectes, M. Claude CAILLEAU, Vice-président aux affaires générales.

Il est entendu que la prise en charge des frais de séjour (hébergement et restauration), et de transport interviendra sur présentation des justificatifs. Les frais occasionnés par ce déplacement seront remboursés au réel.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE MANDAT SPECIAL ACCORDE AUX ELUS PARTICIPANTS AU SALON POLLUTECH.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'accorder un mandat spécial aux élus ci-dessus désignés dans le cadre de leur participation au salon Pollutech,**
- **D'autoriser la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des frais réels,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).



COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°11 (1.2 Délégation de service public)

OBJET : DECHETERIE : délégation de service public pour la réalisation du broyage des déchets verts signée avec la Société FLOCH ECO-LES RECYCLEURS BRETONS – avenant n°2 à intervenir

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-présidente en charge des déchèteries expose :

Vu la délibération n°11 du Comité syndical en date du 14 Juin 2019 décidant de la réalisation du broyage des déchets vers dans le cadre d'une délégation de service public,

Vu qu'au terme des négociations, le choix du délégataire s'est porté sur l'entreprise FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS, (délibération n°3 du comité syndical en date du 13 décembre 2019),

Vu que le contrat a pour objet le broyage et le criblage des déchets stockés sur 8 sites du SMICTOM du Sud Est de l'Ille et Vilaine et l'avenant intervenu depuis. Sa durée étant de 5 ans, il prendra effet le 1^{er} janvier 2020 et fin le 31 Décembre 2024.

Les missions confiées au délégataire sont :

- Mise à disposition des moyens humains et matériels (autre que le broyeur) pour la réalisation des prestations,
- Entretien et maintenance du matériel roulant et accessoires,
- Broyage des déchets verts du SMICTOM,
- Garantie de la qualité et de la taille du broyat,
- Sécurisation des prestations d'exploitation,
- Garantie du respect des arrêtés d'exploitation des sites,
- Suivi et rapport d'exploitation du service.

Objet de l'avenant :

La collectivité s'est rapprochée de la Société FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS afin de revoir l'articulation du marché actuel et notamment la révision des prix. En effet, au sein du marché, il est mentionné une révision mensuelle. Or, celle-ci n'a jamais été appliquée à cette fréquence, c'est pourquoi les parties ont convenu de fixer une périodicité précise, soit au semestre.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRE DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider l'avenant tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, à signer l'avenant n°2 à au contrat de délégation de service public signé avec La Société FLOCH ECO - LES RECYCLEURS BRETONS, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN
smictom
SUD-EST
35

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 035-253500953-20230919-CS011_SEPT2023-DE



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 4.10.2023

ID : 035-253500953-20230919-2023_DM1-BF

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 19 Septembre 2023
Date convocation : 08 Septembre 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 Septembre 2023, s'est réuni au siège du SMICTOM à VITRE, le Mardi 19 Septembre deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	44
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Antoine GUIBERT (RETIERS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ENSAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Etaient absents excusés : Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Arnaud BOMPOIL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Franck MOREL (CORNILLE) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Marc SORIN (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Gilles DETRAIT, Mme Rozenn COROLLER (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Christine THIKEN (LE PERTRE).





COMITÉ SYNDICAL 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°12 (7.1 décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : décision modificative n°1

M. Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 1^{er} Mars 2023 approuvant le Budget primitif 2023,

Vu la délibération n°6 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 validant l'acquisition d'une base de collecte,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif afin de procéder à l'acquisition dudit bien et prévoir son financement, comme suit :

Investissement

Dépenses d'investissement

21- Immobilisations corporelles

2138- Autres constructions

+ 1 042 200.00 €

Recettes d'investissement

16- Emprunts et dettes assimilées

1641- Emprunts en euros

+ 1 042 200.00 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN
